



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-septième session
Rome, 8-9 septembre 1999

ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DES PROJETS
1999-2000

Depuis l'envoi du document EB 99/67/R.23 aux membres du Conseil d'administration, deux autres projets ont atteint un stade suffisamment avancé pour justifier leur inclusion dans l'annexe A de ce document. On trouvera ci-joint le résumé des projets en question.

Région: Afrique I	Pays: Niger
Nom du programme: Programme de développement de services financiers ruraux	PNB par habitant ¹ : 200
Coût du programme (en millions de USD): 24,6	Population (en millions d'habitants) ¹ : 9,8
Prêt du FIDA (en millions de USD): 11,7	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: Particulièrement favorables	Cofinanceurs: Agence française de développement. Pourparlers en cours avec la Banque mondiale et la Coopération canadienne
État d'avancement: Évaluation prospective en cours	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et à déterminer

Généralités et objectifs du programme

Le Niger, l'un des pays les plus pauvres du monde, est confronté à de graves contraintes environnementales et à des problèmes politiques, sociaux et économiques considérables qui expliquent l'ampleur du dénuement. L'accès limité à des services financiers de crédit et d'épargne est un des principaux facteurs contribuant à l'incidence de la pauvreté et empêche les pauvres de développer des stratégies leur permettant d'améliorer leur sort. Depuis la fermeture des banques agricoles rurales officielles, quelque 50 projets de crédit local ont vu le jour. Toutefois, la population active a un accès extrêmement réduit à ces initiatives. La stratégie du FIDA pour le pays met l'accent sur le développement de services financiers ruraux pour permettre au groupe cible du FIDA de tirer parti des opportunités économiques offertes. Le programme a donc pour objectif d'améliorer l'accès de la population rurale, y compris des pauvres, aux services financiers moyennant la mise en place d'institutions de microfinancement viables. À cette fin, le programme visera à renforcer le secteur de la microfinance dans l'ensemble du pays et à promouvoir l'expansion de réseaux financiers ruraux, en s'attachant tout particulièrement à répondre à la demande des plus démunis.

Bénéficiaires du programme

Au Niger, les deux tiers des ruraux sont pauvres et 35% sont très pauvres. De portée nationale, le programme aura pour groupe cible la population rurale (environ 80% de la population totale, soit quelque 8 millions de personnes). On estime à 670 000 - 900 000 personnes la population active pauvre qui bénéficiera du programme, lequel prendra en compte les besoins des femmes et d'autres groupes vulnérables (par exemple communautés pastorales). Les groupes cibles d'autres projets du FIDA au Niger tireront également parti de l'élargissement du champ d'action du dispositif de microfinancement.

¹ Données de 1997. PNB exprimé en dollars des États-Unis.

² Financier extérieur qui, à la demande du gouvernement, conduit la conception et l'évaluation prospective préliminaire du projet ainsi que la mobilisation de ressources extérieures.

Composantes du programme

a) **Professionalisation du secteur de la microfinance**

Un appui institutionnel sera apporté aux services pertinents du Ministère des finances et du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, ainsi qu'à l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés dans le but d'établir un dialogue sur les mesures à prendre entre les différentes institutions associées au sous-secteur de la microfinance, de mettre en oeuvre des normes juridiques et réglementaires appropriées et de définir les grandes lignes selon lesquelles les institutions de microfinancement opéreront. Un centre spécialisé, comprenant quatre spécialistes nationaux bénéficiant d'une assistance technique à long terme, sera créé et chargé de la formation, de l'animation du secteur, de la mise en oeuvre technique des instruments du programme et de l'appui aux institutions de microfinancement et autres.

b) **Consolidation et développement d'institutions de microfinancement**

Six institutions de microfinancement déjà créées seront consolidées et développées moyennant leur réorganisation, des activités de formation et le renforcement de leurs capacités techniques et gestionnaires. On s'attachera également à assurer une formation à l'intention des utilisateurs de base. Une fois les institutions de microfinancement restructurées, leurs réseaux et activités seront élargis en termes de couverture géographique, de clientèle et de produits. Pendant les deuxième et troisième phases du programme, les nouveaux systèmes qui auront été testés pendant la première phase seront affinés.

c) **Recherche et développement (R/D)**

On mettra au point de nouvelles approches spécifiquement destinées aux ruraux pauvres. Il est prévu d'inclure aux activités à tester pendant la première phase et à mettre en oeuvre à grande échelle lors des étapes ultérieures des services financiers ruraux (particulièrement d'épargne) intéressant les régions les plus pauvres et les plus vulnérables pour financer des activités d'agriculture et d'élevage. On procédera à des opérations tests ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de l'impact sur le terrain, avec un appui scientifique en corrélation avec une université ou un institut de recherche.

d) **Gestion du programme**

Une petite unité de gestion du programme (UGP) sera créée pour administrer les fonds du programme, mettre en oeuvre aux plans administratif et financier les instruments du programme et centraliser la comptabilité, la gestion financière et la vérification des comptes du programme.

Mise en oeuvre du programme

Le comité de pilotage du programme, présidé par un représentant du Ministère des finances, sera composé de dix représentants du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, du Ministère du plan, de la Banque centrale, de l'Association professionnelle des banques, de l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés, des donateurs et des clients des institutions de microfinancement ou d'organisations rurales. Le comité sera chargé d'approuver le programme de travail et budget annuel et d'orienter l'évolution de la stratégie. L'aspect technique de la mise en oeuvre sera confié au centre spécialisé (qui fusionnera avec l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés pendant le deuxième cycle du programme) tandis que l'UGP se chargera des aspects administratifs et financiers de l'exécution. La performance de l'UGP fera l'objet d'un suivi de la part de l'unité de suivi et d'évaluation.

Caractéristiques importantes

Le programme sera exécuté sur une période de dix ans, conformément à la procédure du mécanisme flexible de financement, et sera organisé en trois cycles; un premier cycle de quatre ans suivi de deux cycles de trois ans. Cette approche par étapes permettra i) de réorganiser le secteur tout entier (institutions de microfinancement et institutions au niveau national) pendant la première phase, ce qui constitue une condition préalable au développement et à l'expansion du secteur; ii) d'adapter harmonieusement le secteur du microfinancement en rapide évolution; iii) de tester des systèmes novateurs et solides dans le cadre de la composante R&D de la première phase afin de les mettre en oeuvre à grande échelle pendant les phases suivantes; iv) de privilégier le renforcement des capacités pendant la première phase pour assurer la viabilité sociale et économique des services de microfinancement.

Principales questions

Les questions suivantes seront abordées lors de l'évaluation prospective: i) les arriérés à l'égard du FIDA devraient être réglés avant la présentation du programme au Conseil d'administration, en tenant dûment compte du plan de règlement approuvé par le FIDA; ii) des engagements formels devraient être obtenus de la part du gouvernement en ce qui concerne la restructuration et la rationalisation du secteur du microfinancement; iii) des arrangements de cofinancement devraient être arrêtés.

Opérations antérieures du FIDA

À ce jour, le Niger a bénéficié de six prêts pour quatre projets (dont trois dus à l'initiative du FIDA) pour un total de 34,5 millions de DTS. Trois des prêts étaient financés au titre du programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification. Deux projets sont clos et deux sont en cours d'exécution.

Région: Amérique latine et Caraïbes	Pays: Nicaragua
Nom du projet: Fonds d'assistance technique (FAT), départements de León et Chinandega	PNB par habitant ¹ : 410
Coût du projet (en millions de USD): 16,0	Population (en millions d'habitants) ¹ : 4,7
Prêt du FIDA (en millions de USD): À déterminer	Financier extérieur principal ² : FIDA
Conditions de prêt proposées: Particulièrement favorables	Cofinanceurs: Banque mondiale et Direction suisse du développement et de la coopération
État d'avancement: Formulation achevée	Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt: FIDA et Banque mondiale

Historique et objectifs du projet

Au Nicaragua, l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine, près des trois quarts de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté. 80% de la population rurale, qui constitue près de la moitié de la population du pays, sont estimés être pauvres. Les petits et moyens producteurs agricoles du Nicaragua sont confrontés à diverses contraintes qui leur rendent difficile l'accès aux services d'assistance technique susceptibles d'améliorer de manière durable leur productivité. À l'heure actuelle, seuls 15 à 30% des 230 000 petits et moyens producteurs agricoles ayant besoin de services d'assistance technique sont couverts par les programmes publics, les projets de développement rural et le secteur privé. Dans ce contexte, l'objectif global du projet proposé, qui a été élaboré parallèlement au programme plus vaste de technologie et de formation agricoles (ATTP) financé par la Banque mondiale, est de renforcer la capacité de production et de commercialisation des petits et moyens producteurs ruraux et des petits entrepreneurs ruraux afin qu'ils puissent améliorer leurs revenus et les conditions de vie de leurs familles. L'objectif spécifique du projet est d'assurer l'accès des petits paysans et des entrepreneurs ruraux aux services d'assistance technique de manière durable, moyennant la prestation concurrentielle de services répondant aux besoins identifiés par les bénéficiaires.

Bénéficiaires du projet

Le projet mettra en train ses opérations dans la région tropicale aride du Nicaragua où se trouve le plus grand nombre de pauvres. Au départ, 12 municipalités de la partie septentrionale des départements de Chinandega, León et Managua seront couvertes. Le projet transférera des ressources financières directement aux groupements de bénéficiaires organisés. Les critères d'éligibilité pour les bénéficiaires du groupe cible (environ 20 000 familles paysannes) seront établis en fonction de la taille des parcelles, des revenus et de l'emplacement. On estime que 13 000 familles paysannes bénéficieront de diverses formes d'assistance technique. Il est prévu que 30 à 40% des demandes d'aide proviendront de ménages dirigés par une femme.

Composantes du projet

a) **Promotion et développement organisationnel**

Étant donné qu'il n'est pas facile pour les bénéficiaires d'identifier des besoins technologiques spécifiques, le projet commencera par financer la création de groupements de paysans et d'entrepreneurs ruraux et les aidera à identifier leurs besoins, le potentiel des ressources disponibles et les personnes susceptibles de devenir membres. Les activités promotionnelles qui seront financées doivent être impulsées par la demande, être identifiées par les notables communautaires, ou figurer dans les plans communautaires des groupes. Ces activités pourraient inclure le diagnostic participatif du potentiel productif de l'agriculture, de l'élevage et du commerce ainsi que des évaluations d'impact. On financera également des rencontres entre producteurs et prestataires de services.

b) **Financement préinvestissement**

Il est prévu de financer la préparation d'études de faisabilité et de pré-faisabilité en vue d'investissements dans des projets productifs et/ou sociaux (par exemple, introduction de nouvelles cultures horticoles irriguées, construction de petits ateliers de transformation, systèmes de stockage et de distribution de l'eau pour de petites communautés, et préparation de plans financiers et commerciaux aux fins du crédit et pour toutes les infrastructures de base).

c) **Services d'assistance technique**

Des incitations sont prévues pour que les petits paysans et les entrepreneurs ruraux passent contrat sur le marché, moyennant un don de contrepartie, pour des services d'assistance technique liés à des activités productives et commerciales et de transformation. La nature de l'assistance technique (par exemple intégrale, spécialisée et hautement spécialisée) dépendra du degré d'organisation des paysans. Les groupements paysans devraient progressivement prendre en charge davantage des coûts de ces services.

d) **Appui au renforcement des capacités**

Cette composante vise à renforcer les capacités des prestataires de services d'assistance technique ainsi que des groupements réclamant ces services afin d'en assurer la durabilité à long terme. À cette fin, on financera des échanges horizontaux entre groupements de producteurs, la mise à jour des connaissances organisationnelles des procédures administratives et comptables, l'intégration des femmes rurales à l'économie rurale, la mise en place et la gestion de systèmes de communication, l'utilisation de l'information commerciale et sur les prix pratiqués, et l'orientation des clients.

e) **Adoption de la technologie moyennant de petits investissements**

Des fonds seront dégagés pour aider les petits agriculteurs à adopter de nouvelles techniques, notamment celles qui favorisent la sécurité alimentaire, la conservation et la gestion des ressources en eau, la mise à l'essai de nouvelles techniques, la production de semences améliorées et le rétablissement des pratiques d'insémination artificielle.

f) Activités complémentaires

Le projet appuiera, pendant la phase initiale de mise en oeuvre, une campagne d'information et de diffusion de grande envergure qui sera menée par des institutions nationales et locales compétentes. Une attention particulière sera accordée au rôle joué par les femmes dans les systèmes de production agricole et à leurs besoins spécifiques d'assistance technique.

Mise en oeuvre du projet

Le projet qui se déroulera sur 11 ans sera exécuté en trois phases, en application du mécanisme flexible de financement, et relèvera du Ministère de l'agriculture et des forêts. Le comité exécutif du futur Conseil pour le système nicaraguayen de technologie agricole (COSINTA) servira de conseil d'administration pour le FAT. Les dons octroyés par le FAT seront supervisés par l'Institut nicaraguayen pour la technologie agricole (INTA) chargé des activités de recherche et de transfert des technologies. L'administration du fonds incombera à un bureau de gestion du fonds composé de cadres de la zone du programme, d'une unité d'administration financière et d'une unité de suivi et évaluation. Les projets soumis par les groupes et organisations demandeurs seront examinés et approuvés par un comité local et un comité d'évaluation technique du projet.

Caractéristiques importantes

Le projet, conjugué au programme national (ATTP) financé par la Banque mondiale, contribuera à la fois à pallier les effets dévastateurs de l'ouragan Mitch et à appuyer le Gouvernement dans son objectif de modernisation du secteur agricole, secteur qui demeure l'un des piliers de l'économie. L'on prévoit que grâce au projet la mise au point et le transfert des technologies au Nicaragua seront plus axés sur la demande et plus sensibles aux besoins spécifiques des femmes. L'on prévoit également que la teneur technique répondra davantage aux besoins des groupes bénéficiaires et que se créera ainsi un marché pour la prestation de services techniques.

Principaux aspects

On abordera les aspects suivants pendant l'évaluation prospective : i) donner au fonds l'autonomie nécessaire dans le contexte de l'insertion initiale proposée du FAT dans la structure INTA et par la suite dans celle du COSINTA ; ii) définir la manière dont le Fonds de recherche sur la technologie agricole et le FAT coordonneront leurs administrations ainsi que les mécanismes requis pour coordonner les activités auxquelles les deux fonds participeront; iii) déterminer le plan de financement global avec le Gouvernement et la Banque mondiale et les mécanismes de supervision et de déclenchement pour un prêt flexible ; iv) établir les modalités opérationnelles pour le transfert des fonds directement aux groupes et organisations ; v) conclure un accord avec le Ministère de l'agriculture et des forêts et la Banque mondiale portant sur les changements institutionnels nécessaires à la transformation de l'INTA en une institution de deuxième niveau responsable de la mise au point de techniques et de la qualité des services à fournir ainsi qu'en une institution de formation et de recherche; vi) identifier les mécanismes aux moyens desquels les projets en cours du FIDA au Nicaragua adopteront les modalités opérationnelles suggérées pour ce projet ; vii) définir les relations du projet avec l'ATTP, notamment les besoins en formation des responsables du transfert des technologies qui seront financés par une composante distincte de l'ATTP (FAT) et la viabilité financière à long terme du FAT ; viii) mise au point finale de la structure organisationnelle et des modalités de mise en oeuvre en tenant dûment compte du fait que le FAT fait partie intégrante de l'ATTP.



Opérations antérieures du FIDA

Quatre projets (trois à l'initiative du FIDA et un cofinancé) ont été approuvés pour le Nicaragua à ce jour pour un montant total de 35,4 millions de DTS. Deux projets sont actuellement en cours d'exécution.